

NICE COTE D'AZUR
BUREAU COMMUNAUTAIRE
réunion du lundi 18 mai 2009

La séance est ouverte à 10 h 20 par monsieur Christian Estrosi,
président de Nice Côte d'Azur

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je vous propose de désigner Isabelle Brès en qualité de secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Madame Isabelle Brès procède à l'appel des membres du bureau communautaire.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Le quorum est atteint. Pour commencer, je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du 24 avril. Y a-t-il des observations ?

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 24 avril 2009 est approuvé à l'unanimité.

Comme l'avait demandé notre collègue monsieur Rémi Gaechter, vous avez tous reçu l'ordre du jour de ce bureau sur CD-Rom.

M. GAECHTER.- Oui, je vous remercie de cette parole tenue. Effectivement, cela représente 400 pages par personne en moins aujourd'hui, c'est quand même intéressant.

Sur un plan strictement technique, au niveau des dossiers « pdf », si nous pouvions avoir sur la partie gauche du dossier, en annexe, le numéro de la délibération, cela nous permettrait de rechercher très rapidement la délibération en question. C'est très technique mais cela peut aider.

M. LE PRESIDENT.- On va se perfectionner
Avant d'aborder l'examen des dossiers, je vous demande l'autorisation de rattacher à l'ordre du jour du bureau la délibération suivante :

13.7 Station d'épuration Haliotis - Construction d'un ouvrage de flottation dans le cadre du renforcement de la filière boues - Lancement d'une procédure de conception-réalisation - Élection des membres du jury.

Y a-t-il des objections à ce que nous rattachions ce dossier ?

Accord unanime des membres du bureau.

Je vous remercie.

J'en viens donc à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,
PRESIDENT**

0.1 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours complémentaire 2008 - Affectation d'une première tranche - Convention avec la commune de Colomars

M. LE PRESIDENT.- Il s'agit d'un fonds de concours complémentaire à Colomars pour 2008, d'un montant de 32 085 euros à affecter, pour une première tranche, à divers travaux qui sont décrits dans la délibération.

La délibération n° 0.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR LOUIS NEGRE,
PREMIER VICE-PRESIDENT**

1.1 Mise en place d'une expérimentation de télétravail pour le personnel de Nice Côte d'Azur

1.2 Compétence transport scolaire - Mise à disposition de personnel

1.3 Indemnités horaires pour travaux supplémentaires - Élargissement des conditions d'attribution - Modification de la délibération n° 17.3 du bureau communautaire du 10 mars 2003

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix les délibérations n° 1.1, 1.2 et 1.3.

Les délibérations n 1.1, 1.2 et 1.3, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les quatre dossiers suivants sont relatifs à des recrutements sur des postes déjà existants au tableau des effectifs de Nice Côte d'Azur.

- 1.4 Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'ingénieur d'études d'aménagement d'espaces publics au sein de la direction voirie et circulation sur un poste existant**
- 1.5 Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions de directeur au sein de la direction du développement économique sur un poste existant**
- 1.6 Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions de directeur adjoint au sein de la direction des grands projets urbains sur un poste existant**
- 1.7 Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions de responsable éditorial au sein de la direction de la communication, de l'événementiel et du protocole sur un poste existant**

Les délibérations n° 1.4, 1.5, 1.6 et 1.7, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

- 1.8 Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur « Ecobiz » - Communauté « créateurs/repreneurs » - Convention**

La délibération n 1.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,
PRESIDENT**

- 4.1 Fourniture de matériaux pour l'entretien des voies communautaires (hormis la ville de Nice) - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 4.2 Travaux de prévention, de consolidation et de soutènement sur le réseau de voirie communautaire hors Nice - Lancement d'un appel d'offres ouvert**

- 4.3 Commune de Nice - Avenue Sainte-Marguerite du n° 168 au n 196 - Travaux d'élargissement et d'aménagement - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 4.4 Commune de Nice - Rue de l'Hôtel de Ville - Travaux d'aménagement - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 4.5 Modélisations de projets et réalisation d'images de synthèse - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 4.6 Élaboration des dossiers relatifs aux enquêtes publiques - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 4.7 Études de faisabilité de parcs autos sur le territoire communautaire - Lancement d'un appel d'offres ouvert**

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des observations ?

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix les délibérations n° 4.1 à 4.7.

Les délibérations n 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6 et 4.7, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

- 4.8 Commune de Nice - Quartier de l'Ariane - Aménagement des voiries et des espaces publics - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet**

La délibération n 4.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR ALAIN PHILIP,
VICE-PRESIDENT**

- 9.1 Commune de Nice - Quartier Saint-Jean-d'Angély - Travaux d'aménagement de l'espace public aux abords de la bibliothèque universitaire et de la maison des sciences et de l'homme - Lancement d'un appel d'offres ouvert**

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des observations ?

M. ALLEMAND.- Je voudrais savoir comment monsieur Philip conçoit cet appel d'offres en termes de cahier des charges. Je crois que c'est un dossier que l'on ne peut pas rater, puisque vous avez dit à de nombreuses reprises que cela devait être un quartier étudiant, etc., je crois qu'il faut bien réfléchir à la manière dont on va aborder l'aménagement des espaces publics périphériques de la bibliothèque et de la maison des sciences et de l'homme, parce que ce qui m'apparaît, c'est qu'il faut fixer la population, or, actuellement dans ces quartiers-là, celle-ci vient prendre ses cours et elle s'en va tout de suite. C'est pourquoi on n'arrive pas encore précisément à donner une identité à ce quartier-là et cette délibération me paraît être l'occasion de poser cette question au fond.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. PHILIP.- Monsieur le Président, là on parle bien de l'aménagement de l'espace public, l'espace au sol aménagé qui résulte des consultations qui ont eu lieu, des projets qui ont eu lieu à l'époque. On est bien dans ce cadre-là.

Par contre, la question que vous posez est tout à fait opportune. Vous savez très bien que notre souci est de pouvoir maintenir aussi sur ce secteur une activité de quartier et, pour cela, au-delà de l'aménagement de l'espace public qui a bien sûr une fonction, il faut que des usages puissent s'installer autour de tout cela. Notamment au rez-de-chaussée des bâtiments - mais c'est dans un autre registre que celui de la délibération que l'on examine aujourd'hui - nous prévoyons des installations à la fois de services et de commerces qui vont pouvoir se mettre en place à terme et qui, dans la liaison notamment entre Saint-Jean d'Angély et le futur projet, puisque nous travaillons aujourd'hui sur les abattoirs, permettront également de créer cette animation et de fixer la population dans ce quartier.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je mets aux voix la délibération n 9.1.

La délibération n 9.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR ANTOINE VERAN,
VICE-PRESIDENT**

**10.1 Association française pour l'information géographique « AFIGEO »
- Adhésion**

La délibération n° 10.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,
PRESIDENT**

13.1 Prise en compte des nouvelles orientations en matière de politique de commande publique - Actualisation du guide interne de la commande publique

Le dossier 13.1 est retiré

13.2 Passage de canalisations d'évacuation d'eaux pluviales avec travaux de réfection de bassins - Constitution de servitude à titre gratuit sur les copropriétés « villa Aurore », « les Charmilles », « Croix du Sud » situées sur la commune de Nice

13.3 Déclaration d'utilité publique des captages d'eau potable des Sagnes et des Prairies sur la commune de Nice - Mise en conformité des périmètres de protection - Instauration des servitudes d'accès aux ouvrages

13.4 Travaux de pose, d'entretien, de vérification et de réparation d'hydrants sur le territoire communautaire - Lancement d'un appel d'offres ouvert

13.5 Travaux de suppression des branchements en plomb du réseau communautaire d'eau potable - Lancement d'un appel d'offres ouvert

13.6 Commune de Nice - Auto-surveillance des réseaux de type diagnostic permanent (tranche 2) - Mise en place de points de mesures débits métriques permanents sur le réseau d'assainissement (opération CANo86B) - Lancement d'un appel d'offres ouvert

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

M. ALLEMAND.- Sur le dossier retiré, Monsieur le Président, puisque vous l'avez retiré, il sera donc présenté une autre fois, je voudrais que vous puissiez prendre en compte les remarques que voulait faire Rémi Gaechter, cela nous ferait gagner du temps et peut-être de la performance.

M. LE PRESIDENT.- C'est difficile.

M. GAECHTER.- Monsieur le Président, cela se veut constructif. Nous avons fait une étude de ce qui était proposé et de ce qui est utilisé, avec votre consentement, sur la ville de Nice. Il y a un souci d'harmonisation à mettre en place dans un sens comme dans un autre, et notamment dans la logique de développement durable que vous voulez faire avancer sur la communauté urbaine. Je pense, si vous êtes amené à retravailler sur ce dossier, qu'il serait peut-être judicieux d'avoir un travail transversal entre la ville de Nice et la communauté urbaine, de façon à ce que vous puissiez prendre en compte ce qui est très intéressant d'un côté comme de l'autre.

Cette remarque se veut constructive. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Oui, je ne doute pas que c'est une remarque constructive, simplement le fait d'avoir un débat sur un dossier qui n'est pas à l'ordre du jour n'a pas de sens. Que vous demandiez un rendez-vous à monsieur Hervé Paul pour vous entretenir de propositions que vous avez à lui faire en vue de la préparation et de la présentation de ce dossier, c'est plutôt la procédure que je vous suggère, mais je ne peux pas ouvrir un débat sur un dossier qui n'est pas à l'ordre du jour.

Je mets aux voix les délibérations n° 13.2 à 13.6.

Les délibérations n 13.2, 13.3, 13.4, 13.5 et 13.6, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Le dossier suivant est le dossier supplémentaire que vous avez accepté de rattacher à l'ordre du jour.

13.7 Station d'épuration Haliotis - Construction d'un ouvrage de flottation dans le cadre du renforcement de la filière boues - Lancement d'une procédure de conception-réalisation - Élection des membres du jury

M. LE PRESIDENT.- Nous devons élire cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants qui siégeront au sein du jury de marché de conception-réalisation.

En qualité de titulaires, je vous propose :

- Marie Zartarian
- Catherine Alinat
- Jean Nadal
- Philippe Pradal
- Hervé Spielmann

Pas d'observation ?

M. ALLEMAND.- Ce n'est pas nous qui avons désigné madame Alinat. Or, nous souhaitons que ce soit monsieur Gaechter qui siège.

M. LE PRESIDENT.- C'est la commission d'appel d'offres qui nous en a fait la proposition. Il faut être membre de la CAO, c'est la raison pour laquelle on a proposé madame Alinat.

M. ALLEMAND.- C'est un détail qui nous avait échappé.

M. LE PRESIDENT.- Sur ces bases, pas de problème ?

En qualité de suppléants, même règle, je vous propose :

- Martine Ouaknine
- Nadia Lévi
- Jean-Claude Ghiran
- Denis Saretta
- Michel Santinelli

La délibération n 13.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sont désignés pour siéger au sein du jury :

Titulaires

- Marie ZARTARIAN
- Catherine ALINAT
- Jean NADAL
- Philippe PRADAL
- Hervé SPIELMANN

Suppléants

- Martine OUAKNINE
- Nadia LEVI
- Jean-Claude GHIRAN
- Denis SARETTA
- Michel SANTINELLI

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME DOMINIQUE ESTROSI-SASSONE,
VICE-PRESIDENTE**

15.1 Plan local pour l'insertion et l'emploi - Commission locale d'insertion n° 8 - Désignation d'un nouveau représentant

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Antomarchi avait été désigné pour siéger au sein de cette commission. Il nous a fait part de sa volonté d'être remplacé. Nous vous proposons la candidature de madame Josiane Piret pour siéger au sein de la commission locale d'insertion n 8 de Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var et Vence, en qualité de membre titulaire.

La délibération n 15.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

15.2 Contrat urbain de cohésion sociale de Saint-Laurent-du-Var - Mise en œuvre des actions de politique de la ville pour l'année 2009 - Conventions

15.3 Contrat urbain de cohésion sociale de Nice - Association volontariat et soutien par l'art - Subvention

15.4 Contrat urbain de cohésion sociale de Nice - Secteur est - Financement d'une manifestation artistique

Les délibérations n° 15.2, 15.3 et 15.4, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

15.5 Développement de l'habitat - Agrément et attribution d'une subvention à la société coopérative de production d'habitation à loyer modéré Poste Habitat Provence pour l'acquisition-amélioration de 32 logements dont 24 en prêt locatif social et 8 en prêt locatif aidé d'intégration sis 50 avenue Cyrille Besset « le Saint-Barthélémy » à Nice - Avenant de prorogation n 1

15.6 Développement de l'habitat - Agrément et attribution d'une subvention à la société d'économie mixte locale Habitat 06 pour la construction de 72 logements dont 32 en prêt locatif social, 32 en prêt locatif à usage social et 8 en prêt locatif aidé d'intégration, caserne Lyautey à Nice - Affectation de l'autorisation de programme PLH 2009, pierre 2009 et plan de relance 2009

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

M. GAECHTER.- Sauf mauvaise lecture de ma part, que ce soit dans la délibération ou dans l'annexe qui nous a été proposée, je ne vois pas de référence au développement durable ou aux énergies renouvelables dans ce programme. Est-ce une mauvaise lecture de ma part ou est-ce un oubli ?

M. LE PRESIDENT.- Madame Dominique Estrosi-Sassone ?

Mme ESTROSI-SASSONE.- Je n'en sais strictement rien. C'est peut-être un oubli. On demandera.

M. LE PRESIDENT.- J'ai une fiche complémentaire qui m'indique ceci :

Ce chantier correspond-il aux normes de développement durable ? Oui.

Étude de faisabilité de l'opération : les normes de développement durable ont été prises en compte dans le choix des énergies type gaz, panneaux solaires, panneaux photovoltaïques notamment.

Votre demande est-elle satisfaite ?

M. GAECHTER.- Oui. La prochaine fois, j'espère que ce sera noté dans la délibération.

M. LE PRESIDENT.- Et si la prochaine fois on peut tenir les éléments à disposition du vice-président délégué, c'est mieux aussi.

Je mets aux voix les délibérations n° 15.5 et 15.6.

Les délibérations n 15.5 et 15.6, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

15.7 Fonds européen de développement régional (FEDER) axe 4.1 « espaces urbains sensibles » 2007-2013 - Projet « développement territorial solidaire et durable de la basse vallée du Var » - Mise en œuvre et gestion de la subvention globale FEDER

La délibération n° 15.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR ROGER ROUX,
VICE-PRESIDENT**

24.1 Renouvellement de l'adhésion à l'association union régionale des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 2009

La délibération n° 24.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone, administrateur de l'association union régionale des plans locaux pour l'insertion et l'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ne prend pas part au vote.

24.2 Développement de l'habitat - Agrément et attribution d'une subvention à l'entreprise sociale de l'habitat Erilia pour la production en vente en l'état futur d'achèvement de 12 logements en prêt locatif social à la ZAC Saint-Antoine à Cap d'Ail - Avenant de prorogation n 1

24.3 Développement de l'habitat - Agrément et attribution d'une subvention à l'entreprise sociale de l'habitat Erilia pour l'opération en construction de 36 logements en prêt locatif social avenue du 3-septembre à Cap d'Ail - Avenant de prorogation n° 1

Les délibérations n° 24.2 et 24.3, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone siégeant au conseil d'administration de l'entreprise sociale de l'habitat Erilia, ne prend pas part au vote.

24.4 Développement de l'habitat - Agrément et attribution d'une subvention à l'office public de l'habitat de Nice et des Alpes-Maritimes Côte d'Azur Habitat pour la construction de 36 logements en prêt locatif social « terrain Tiesi » à l'angle du chemin du Château et de l'avenue Général Olry à Nice - Avenant de prorogation n° 1

24.5 Développement de l'habitat - Attribution d'une subvention à l'office public de l'habitat de Nice et des Alpes-Maritimes Côte d'Azur Habitat pour l'acquisition-amélioration de 3 logements 24 montée Claire Virenque à Nice - Avenant de prorogation n° 2

24.6 Développement de l'habitat - Attribution d'une subvention à l'office public de l'habitat de Nice et des Alpes-Maritimes Côte d'Azur Habitat pour l'acquisition-amélioration de 4 logements 6 et 8 rue Castel à Nice - Avenant de prorogation n° 2

Les délibérations n° 24.4, 24.5 et 24.6, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone et messieurs Honoré Colomas et Alain Philip, membres du conseil d'administration de Côte d'Azur Habitat, ne prennent pas part au vote.

24.7 Développement de l'habitat - Plan de relance - Agrément et attribution d'une subvention à l'entreprise sociale de l'habitat Erilia pour la production en vente en état futur d'achèvement de 8 logements dans le cadre de l'opération « 30 000 VEFA » dont 3 en prêt locatif à usage social et 5 en prêt locatif aidé d'intégration « Castel d'Azur » 176 route de Turin à Nice - Affectation de l'autorisation de programme PLH 2009 et pierre 2009

La délibération n° 24.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone siégeant au conseil d'administration de l'entreprise sociale de l'habitat Erilia, ne prend pas part au vote.

24.8 Développement de l'habitat - Plan de relance - Agrément et attribution d'une subvention à l'entreprise sociale de l'habitat Logis Familial pour la production en vente en état futur d'achèvement dans le cadre de l'opération « 30 000 VEFA » de 42 logements dont 33 en prêt locatif à usage social et 9 en prêt locatif aidé d'intégration « Domaine de Bellet » chemin de Crémat à Nice - Affectation de l'autorisation de programme PLH 2009 et pierre 2009

La délibération n° 24.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone, membre du conseil de surveillance de la société anonyme d'habitations à loyer modéré Logis Familial, ne prend pas part au vote.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MADAME VERONIQUE PAQUIS,
VICE-PRESIDENTE**

35.1 Création d'un observatoire du développement durable au sein de Nice Côte d'Azur

La délibération n° 35.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je vous donne rendez-vous pour le prochain bureau communautaire qui aura lieu le vendredi 12 juin 2009 à 9 h 30, et je lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 50

☆☆☆